

TARENITAISE

Le bref
Info n° 3

Octobre 2001
Bulletin Municipal

SOMMAIRE :

- Page 1 : Le mot du Maire
- Page 2 : DOSSIER : Intercommunalité
- Page 3 : Actualité : Les Travaux, l'ADMR, le fleurissement
- Page 4 : La vie Associative, le Ludo bus l'agenda



Le Mot du Maire

Faurie, EDF, EGEV, Cholton, Carrières foreziennes, ETV, Veyre, France telecom, Himms, SERP, SGREG, Colas. . . Autant d'entreprises qui se sont croisées ou succédées sur notre commune ces derniers mois pour mener à bien de très nombreux travaux :

- enfouissement des lignes aériennes du centre bourg, extension de l'éclairage public, rénovation du réseau d'eau, réfection du mur du cimetière, goudronnage...La plupart de ces actions étaient programmées avant les élections de mars dernier mais il a fallu les mener à leur terme.

Il ne faut pas oublier non plus les interventions de l'employé communal à l'école, la mairie, le lavoir, la station d'épuration, le terrain de sport, ni la reprise du fleurissement par Mmes Borne et Sarron qui ont relevé le défi de succéder à Mme Duverney.

Mais le printemps puis l'été ont aussi mis en avant l'intercommunalité, dossier brûlant qu'il a fallu prendre à bras le corps : - rencontres avec le préfet, avec la population, mise sur pied d'un projet cohérent, étude de faisabilité avec le cabinet KPMG. Hélas, le 5 octobre, Monsieur Boubé, Préfet de la Loire, a confirmé sa "non décision" : ni communauté de communes ni communauté d'agglomération. Il considère en effet que le désaccord qui demeure entre 7 villages et le bourg centre est rédhibitoire. Le conseil municipal de Saint-Genest Malifaux en maintenant sa position catégorique porte ainsi un bien vilain coup à l'unité cantonale; il montre même un certain mépris des élus des autres communes tous acquis à la communauté de communes et de la population majoritairement favorable à cette solution. La fêlure que les élus ont mis tout leur cœur à réduire depuis ce printemps devient fracture! dont acte...

*Pourtant chacun a également ses soucis propres et interpelle la mairie sur de multiples sujets. Chaque fois nous tentons d'avancer vers une solution. Vous comprendrez cependant que la commune ne peut pas **tout solutionner**, soit que ce n'est pas de sa compétence, soit qu'elle n'a pas la trésorerie pour agir, soit que des inerties trop fortes freinent son action.*

Et demain déjà, l'euro, les élections présidentielles, les élections législatives...

Et malgré tout, la volonté que Tarentaise ne s'assoupisse pas...

Il faut donc réfléchir pour relancer le commerce, envisager des structures d'accueil, autant de mesures qui permettraient de capter la population de transit qui nous questionne régulièrement.

Nous ne pourrions pas non plus exclure à moyen terme toute réflexion sur le plan local d'urbanisme (PLU ex POS) afin d'imaginer une extension harmonieuse et modérée qui préserve l'agriculture.

Pour ce premier numéro de "bref info" remodelé, je formule donc le vœu que chacun participe de façon constructive à la valorisation de Tarentaise par ses initiatives, son dynamisme mais aussi par sa tolérance et sa compréhension face aux inévitables nuisances, aux lenteurs perçues, aux désaccords parfois.

Pour ma part, au nom du conseil municipal, c'est la ligne de conduite que je me fixe.

Très cordialement.

Patrick LEPLAT Maire de Tarentaise

Le nouveau paysage intercommunal :

Jusqu'alors le travail intercommunal se faisait à l'échelle d'un SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple), le SIVOM du Haut Pilat qui regroupait les 8 communes du canton.

La loi du 29/06/99 a fixé à 3, les nouveaux types de structures intercommunales pouvant disposer d'une fiscalité propre au moyen de la Taxe Professionnelle Unique :

- la communauté de communes
- la communauté d'agglomération
- la communauté urbaine

Seuls 2 modes de regroupement peuvent concerner le canton : la communauté de commune ou la communauté d'agglomération (c'est-à-dire l'adhésion à St Etienne Métropole).

Ce nouveau cadre intercommunal a été l'objet de discussions au sein du SIVOM et dans chacun des conseils municipaux pour aboutir en juillet 2000 à la situation suivante :

- 7 communes ont délibéré pour l'option communauté de communes
- 1 commune, St Genest Malifaux, a délibéré pour rejoindre St Etienne Métropole.

Le désaccord sur le canton :

En Octobre 2000, les Maires des 7 communes ayant adopté pour une communauté de communes ont sollicité le préfet de la Loire pour initier la procédure de création de cette structure. L'absence d'accord avec le chef lieu de canton n'a pas permis d'avancer sur ce sujet. Le désaccord s'est maintenu après les élections municipales de Mars 2001 avec un vote de la nouvelle équipe de St Genest Malifaux confirmant sa demande d'adhésion à St Etienne Métropole.

Où en est-on depuis les élections de Mars 2001 :

En avril 2001, s'est constitué un collectif des habitants du canton qui milite pour la communauté de communes. Ce collectif a organisé le 09/05/01 une réunion publique d'information, regroupant 400 personnes et a décidé de faire circuler une pétition en faveur de la communauté de communes qui a recueilli plus de 3000 signatures. Le 11/05/01, les 8 maires du canton ont rencontré le préfet qui a pris acte du désaccord entre St Genest et les autres communes et qui, constatant l'absence de ??? projet communal a proposé qu'une mission d'expertise soit réalisée par un cabinet spécialisé.

Déroulement de l'étude :

Le cabinet KPMG (Fiduciaire de France) a été retenu pour cette mission et s'est mis au travail pendant l'été, assisté d'un groupe de pilotage composé des 8 maires du canton. Ce groupe de pilotage s'est réuni avec les chargés d'études à 5 reprises. Parallèlement les élus des 8 communes ont travaillé à partir du mois de juin à l'élaboration d'un projet cantonal. Ce travail auquel ont été associés les membres du collectif s'est organisé autour de 5 commissions : sociales et sportives, économique, tourisme, culturelle et intercommunalité. Le 21 septembre le cabinet a présenté les résultats de l'étude devant l'ensemble des conseils municipaux. Les membres du collectif souhaitant être informés au plus tôt de la teneur de cette étude ont été associés à cette réunion en tant que simples auditeurs. La qualité du travail fourni par le cabinet visant à analyser les conséquences respectives d'un passage en communauté de commune ou de communauté d'agglomération a été souligné par la grandes majorités des participants.

Cette étude a donné lieu à la rédaction de plusieurs documents consultables en mairie. La masse des informations fournies par le cabinet et leur caractères techniques ne permet pas qu'un compte rendu sérieux prenne place dans les limites de notre bulletin.

Et maintenant :

Le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni le 26 septembre et s'est prononcé à l'unanimité pour la création d'une communauté de communes à l'échelle du canton. Les 8 conseils municipaux ont été également appelés à délibérer et les maires ont rencontré le préfet le 5 octobre. Dans la mesure où la situation de blocage s'est maintenue, le préfet a refusé de prendre une décision concernant la problématique de l'intercommunalité et a demandé aux représentants des communes de tenter de renouer le dialogue.

LE POINT SUR LES TRAVAUX



Tout le monde a pu remarquer que le village avait été bien perturbé depuis environ 18 mois, par des travaux successifs (assainissement, enfouissement des lignes et réseau d'eau potable)

Ces travaux ont procuré chez les usagers de nombreux désagréments tels que le bruit la poussière etc, et aussi des contraintes techniques et même financières.

Pour les élus de l'ancienne et de la nouvelle équipe, ces chantiers ont été très souvent, tracas et lourde charge de travail supplémentaire, entraînant parfois des relations difficiles avec les entreprises, les services administratifs et les usagers. Nous saluons au passage la participation active de notre employé communal dans le suivi de ces travaux qui l'ont lui aussi placé au cœur de situations conflictuelles avec les usagers, c'est bien regrettable.

Aujourd'hui ces ouvrages d'utilité publique, sont terminés et malgré quelques soucis dans le fonctionnement de la station d'épuration, qui se régleront, nous l'espérons, le plus rapidement possible, les habitants du village pourront apprécier l'amélioration du cadre de vie qui leur est offerte, en particulier avec la disparition des fils et poteaux.

N'oublions pas d'autres réalisations comme la réfection d'une partie du mur du cimetière et la rehausse du grillage du terrain de sport.

Le lavoir lui aussi est en travaux car il était devenu très défectueux.

Quelques points critiques par rapport à la circulation vont probablement nous conduire à prévoir une signalisation adaptée à chaque situation. En effet, depuis l'amélioration du revêtement des chaussées, nous constatons une augmentation excessive de la vitesse des véhicules circulants dans la commune, ce qui va amener le conseil municipal à trouver des solutions visant à améliorer la sécurité.

ADMR Aide à Domicile en Milieu Rural

Cette association propose d'aider les familles à surmonter ponctuellement une difficulté de la vie quotidienne. Pour cela, elle met à leur disposition une professionnelle salariée de l'association qui est, soit une travailleuse familiale, soit une aide ménagère, effectuant toutes les deux des tâches ménagères quotidiennes, tout en s'adaptant aux situations.

Pour en bénéficier, une demande doit être faite auprès du correspondant local, Mme Evelyne ESTELLE ☎ 04.77.20.46.86, qui se chargera d'effectuer les démarches nécessaires pour établir un dossier de prise en charge et l'envoyer dans les plus brefs délais.

FLEURISSEMENT

Cette année encore, le concours individuel de fleurissement a été un succès et les douze participants ont été évalués au mois d'août par un agent du Parc du Pilat. Les résultats ont été affichés en Mairie la 2^{ème} semaine de septembre et un prix exceptionnel a été décerné à Mme Denise DUVERNEY pour la remercier de son investissement personnel concernant le fleurissement de la commune de Tarentaise pendant ses deux mandats.

Les résultats du concours individuel sont les suivants :

1. Mme Denise COL
2. Mme Michèle PEYRON
3. Mme Rolande BLACHON

Les prix seront décernés le 11 novembre. Un grand merci aux gagnantes et à tous les participants qui se sont investis dans ce fleurissement..

Concernant le fleurissement de la commune, les résultats du concours départemental « Fleurir la Loire 2001 » ne nous sont pas encore parvenus.



AGATHE LE MILLE PATTES

Dans le cadre du contrat global de développement, la commission « enfance » a décidé la mise en place du « Ludobus » pour répondre aux demandes des enseignants, des parents et bien sur des enfants. De nombreuses communes adhèrent au « contrat enfance » dont Tarentaise.

Agathe le Mille-pattes, c'est son nom est arrivé à Tarentaise, il se gare sur le parking de l'école entre 16 h 00 et 18 h 00. Il reviendra dans notre commune le :

25 octobre

15 novembre

13 décembre

17 janvier et ensuite toutes les 3 semaines.

Il suffit d'une adhésion annuelle de 20 f par enfants et d'une caution de 300f pour bénéficier du prêt d'un jeu pendant 3 semaines.

Une animation aura lieu le 1^{er} décembre à Planfoy, autour du Ludobus.

EURO

En vue du prochain passage à l'EURO et sur proposition du Ministère des finances, Monsieur Marc JACOB est devenu Euro-formateur conventionné. Afin d'aider les personnes retraitées qui en ressentent le besoin, il animera en mairie une ou plusieurs séances de formation. Pour former un ou des groupes avec un nombre convenable de participants, les personnes qui souhaitent bénéficier de cette formation peuvent s'inscrire dès maintenant en mairie.

AGENDA

Dimanche 21 octobre : Association EXBRAYAT Montée des Soleils de l'automne, dans le cadre de la fête du livre

Dimanche 11 novembre : Cérémonies des Anciens combattant à 11 h 00, suivi d'un vin d'honneur et remise des prix du fleurissement.

Samedi 22 décembre : Noël des Anciens, en après-midi

En bref : Depuis début Juillet la poste du Bessat propose 3 modèles différents d'enveloppes pré-timbrées avec une image de Tarentaise.

Prochaine parution du Bref info : le 15/01/2002, nous rappelons à toutes les associations du village que nous leur réservons une place pour diffuser leurs informations.

